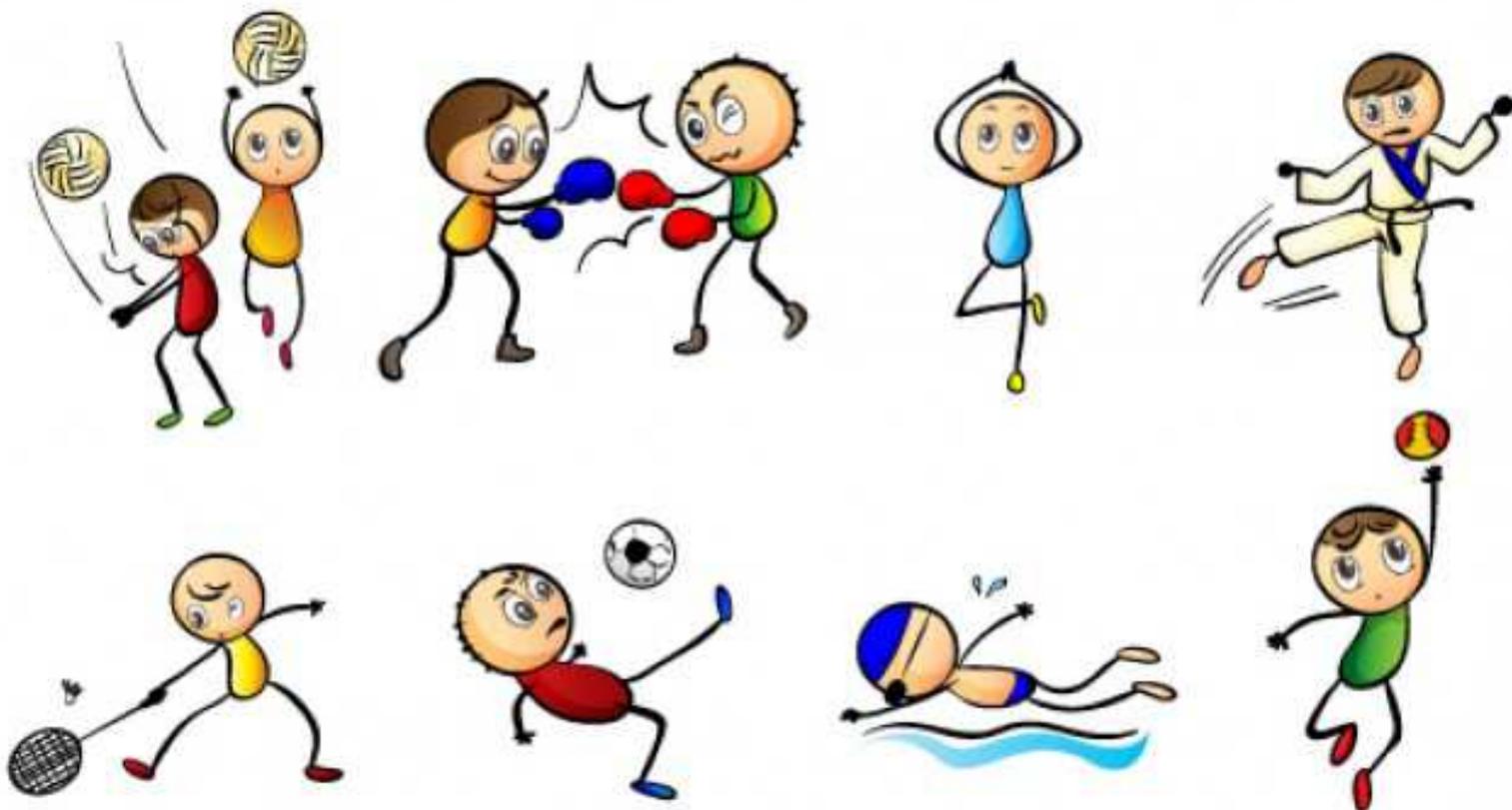


Du Lundi 5 Août au Vendredi 23 Août 2019



Frelinghien EXPRESS !!!

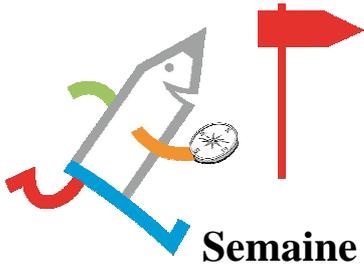


Accueil de Loisirs de Frelinghien
Vacances Août 2019
3/12 ans

VIVE LES
VACANCES



Programme Maternels



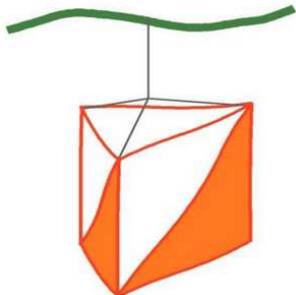
Semaine 1 « Journée orientation » avec 1pulse9

Semaine 2 Parc d'attractions



Semaine 3 « La ferme aux oies »

Programme Primaires



Semaine 1 « Journée orientation » avec 1pulse9

Semaine 2 Parc d'attractions



Semaine 3 Olympiades avec intervenants extérieurs sur sports originaux et défis sportifs ...

Et plein d'autres activités et surprises à l'Accueil de Loisirs !!!

Michel PACAUX
Maire de Frelinghien

Laëtitia SERGEANT
Directrice de l'ALSH

Christophe BOURRE
Directeur

Ludovic GAVOIS
Directeur Adjoint

Avec la participation financière de :



Tarifs

Forfait 3 semaines par enfant

Quotient Familial	Journée	Matin	Après-midi
0 à 600	53 €	32 €	35 €
601 à 900	70 €	40 €	43 €
901 à 1200	77 €	48 €	50 €
1201 à 1500	86 €	52 €	57 €
Sup à 1500	103 €	65 €	70 €
Extérieur	122 €	84 €	94 €

Supplément de 5€ pour la sortie au parc d'attractions semaine 2 pour les enfants inscrits en 1/2 journée.

Forfait semaine par enfant pour 5 jours

Quotient Familial	Journée	Matin	Après-midi
0 à 600	20 €	13 €	14 €
601 à 900	26 €	17 €	18 €
901 à 1200	31 €	20 €	21 €
1201 à 1500	37 €	24 €	26 €
Sup à 1500	48 €	31 €	33 €
Extérieur	58 €	40 €	45 €

Supplément de 5€ pour la sortie au parc d'attractions semaine 2 pour les enfants inscrits en 1/2 journée.

Garderies (tarif à l'heure)

Repas 4.20€

Quotient Familial	Garderie Matin et Soir
0 à 600	1.30 €
601 à 900	1.50 €
901 à 1200	1.70 €
1201 à 1500	1.90 €
Sup à 1500	2.10 €
Extérieurs	2.50 €

Infos

Pour faciliter le programme de tes parents, tu peux soit :

- Aller à la cantine le midi.
- Aller à l'Accueil du matin et/ou du soir (Garderie)

- L'annulation des repas se fait auprès de la Directrice ou de l'animateur référent du groupe au plus tard la veille avant midi. Si le délai n'est pas respecté, le repas sera facturé.

- La facture des Accueils du matin et du soir (garderies) ainsi que des repas de cantine sera envoyée après les vacances.

- **Les maternels seront accueillis à l'école Pasteur.**

- **Les primaires et pré-ados /ados seront accueillis à la Salle des Fêtes.**

- **La garderie du matin et du soir se fera à l'école Pasteur aux horaires indiqués pour toutes les tranches d'âge.**

HORAIRES

Accueil du Matin	7h30 – 9h
Matin	9h – 12h
Après-Midi	13h30 – 17h30
Accueil du Soir	17h30 – 18h30



PROCEDURE D'INSCRIPTION

Afin d'optimiser efficacement les inscriptions et pour une organisation administrative plus simple, merci de prendre note de la procédure d'inscription.

www.ville-frelinghien.fr*

1/ La fiche d'inscription est individuelle

→ Si vous désirez **inscrire plus d'un enfant**, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription (une par enfant) sur le site Internet* de la Mairie ou vous rendre en Mairie pour obtenir des exemplaires supplémentaires.

2/ La fiche sanitaire individuelle est à remplir une fois par an. Elle est téléchargeable sur le site Internet de la Mairie*

→ Tout comme la fiche d'inscription individuelle vous pouvez la retirer en Mairie en cas de non accès à Internet. La fiche sanitaire est à remplir une seule fois sur l'année scolaire 2018/2019.

3/ La sortie de territoire est OBLIGATOIRE pour les déplacements de mineurs en Belgique.

→ Ce document concerne toutes les tranches d'âge pour la semaine 2.
Il est conservé pour toute l'année scolaire 2018/2019.

3/ LES INSCRIPTIONS SE FONT A DES JOURS & HEURES FIXES

→ Merci de prendre note du tableau ci-dessous :

JOURS D'INSCRIPTION	HEURES DE PERMANENCE
Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	De 9h à 12h et de 14h à 17h30
Samedi	De 9h à 12h

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE
APRES LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION

INSCRIPTIONS JUSQU'AU SAMEDI 04 MAI 2019 INCLUS

QUE CONTIENT UN
DOSSIER INDIVIDUEL
COMPLET

Pour les Frelinghinois, si vous ne connaissez pas votre quotient familial ou si vous ne bénéficiez pas d'aides particulières de la CAF, votre avis d'imposition nous permettra de calculer votre quotient familial.



VOTRE ENFANT

-1- Fiche d'inscription individuelle,

-2- Fiche de liaison sanitaire,

A remplir si votre enfant n'a pas fréquenté l'accueil de loisirs sur l'année scolaire 2018/2019.

-3- Sortie de territoire pour les enfants inscrits en semaine 2.

-4- Chèque à l'ordre du Trésor Public.

Merci de prendre note de ce récapitulatif : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RECONDUIT.